

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 09 février 2018

Relevé des délibérations

Rapport n° 1

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation

Rapport n° 2

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 24 novembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 30 « pour »,

1 abstention (Philippe AUPET)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 24 novembre 2017.
-

Question n° 3

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 4

Demande de subvention pour l'acquisition d'appareils électroménagers pour le Département Scolaire / Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- de valider l'opération ;
 - d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement et à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 5

Demande de subvention pour l'acquisition d'un appareil électroménager pour la Halte Garderie du Vernet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- de valider l'opération ;
 - d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement et à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 6
Organisation d'un concours photos

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »,

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- d'approuver le règlement ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.
-

Question n° 7
Recours à deux vacataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- d'avoir recours à un vacataire, du 1^{er} mars 2018 au 31 décembre 2020, sur la base du montant indiqué ci-dessus ;
 - d'avoir recours à un vacataire, du 15 février 2018 au 31 décembre 2020, sur la base du montant indiqué ci-dessus ;
 - d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 8
**Convention de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit des sols :
avenant n°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente et de signer les conventions à venir.
-

Question n° 9
**Mise à disposition du Couvent des Capucins et convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage entre Cœur de France et la Ville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du Couvent des Capucins et de l'église Saint Roch ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 10
Acquisition d'une parcelle : chemin des Mulets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- de valider l'acquisition de la parcelle C 1074, situées chemin des Mulets, à l'euro symbolique.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 11

Acquisition d'une parcelle : 3 rue Raoul Rochette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- de valider l'acquisition de la parcelle CE 200, située 3 rue Raoul Rochette, au prix de 140 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 12

Tarif pour la patinoire mobile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- de fixer le tarif unique comprenant la location des patins à 4 € la demi-journée pour la patinoire mobile pour l'année 2018.

Question n° 13

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) : présentation des actions mises en œuvre

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des actions détaillées mises en œuvre concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Question n° 14

Rachat SICAV et FCP monétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- de procéder à la clôture du compte titres N°18046002771 ;
- de racheter les parts de SICAV et FCP monétaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire de passation d'ordre.

Question n° 15

Débat d'orientation budgétaire 2018

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat.

Question n° 16

Projet d'occupation du domaine public au sein de la Pyramide de l'Or

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de cette information.

Infos et débats

Question n° 1

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Thierry VINÇON informe que Christian BRILLU a démissionné de son poste de Conseiller Municipal suite à son déménagement sur Toulouse.

Il souhaite la bienvenue à Philippe AUPET.

Question n° 2

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 24 novembre 2017

Michel MROZEK précise qu'à la question n°4, c'est Gérard BOYER qui a parlé et non pas Gilbert BOYER.

Question n° 3

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 4

Demande de subvention pour l'acquisition d'appareils électroménagers pour le Département Scolaire / Jeunesse

/

Question n° 5

Demande de subvention pour l'acquisition d'un appareil électroménager Pour la Halte Garderie du Vernet

Alain POUILLOU souhaite savoir où seront achetés l'électroménager. Jacqueline CHAMPION lui répond que trois devis seront sollicités auprès des commerçants Saint-Amandois.

Ginette HURTAULT recherche quels sont les trois commerces susceptibles de répondre hormis « Gitem » et « Expert ».

Jacqueline CHAMPION précise qu'il y a le magasin « But » et les grandes surfaces qui vendent également de l'électroménager.

Question n° 6

Organisation d'un concours photos

Elisabeth MERIOT informe qu'il convient de remplacer Christian BRILLU suite à son déménagement et souhaite savoir si un autre élu veut participer au jury du concours photos.

Michel MROZEK informe que Gérard BOYER veut bien faire partie du jury.

Elisabeth MERIOT précise que dans l'article 7 du règlement qui sera envoyé à la Préfecture, il sera également modifié la date pour la réunion du jury (entre le 7 mai et le 1^{er} juin 2018 et non 2017, comme indiqué dans le règlement transmis le vendredi 2 février 2018).

Michel MROZEK demande si ce sont la Galerie Maufront et Sam Photo qui offrent les prix ou si c'est la Ville qui prend les prix à sa charge.

Thierry VINÇON répond que c'est la Ville qui offre les prix.

Question n° 7
Recours à deux vacataires

Gilbert AUBRUN conçoit le recours au vacataire pour le médecin référent mais pas pour les vins d'honneur car dans le personnel, il doit être possible de trouver ce savoir-faire ; la loi sur les 35 heures permettant d'apporter de la souplesse dans les services. Il précise que la remarque avait déjà été faite. Il ajoute que ce serait aussi là, une occasion d'alléger les charges de personnel car on voit bien dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) que Saint-Amand a des charges de personnel élevées.

Thierry VINÇON précise que le vacataire pour les vins d'honneur est un agent retraité de la Ville qui souhaite donner « un coup de main ». Il ajoute que pour le rapport de la CRC, il est désolé mais il aimerait dépenser plus en charges de personnel en ayant des personnels qui soient employés sur des catégories correspondant au niveau de responsabilités qu'ils occupent (que des C soient nommés en catégorie B et des B en catégorie A), ce que le Centre de Gestion du Cher ne permet pas. Le mode d'organisation des collectivités territoriales aujourd'hui n'autorise pas la Ville à procéder à ce genre de choses. Certains personnels sont payés moins que ce qu'ils méritent.

Gilbert AUBRUN dit que le rapport de la CRC souligne simplement que les charges de personnels de Saint-Amand sont 14% plus élevées que les communes équivalentes. Il ajoute qu'il n'a pas dit que les personnels sont trop payés.

Thierry VINÇON ajoute que Saint-Amand est au centre de la France et de la ruralité, que la Ville assume beaucoup de tâches.

Gilbert AUBRUN demande si les tarifs sont fixés par le Conseil ou si ce sont des barèmes car il souligne qu'il n'y a pas de grande différence entre les 2 tarifs alors que les compétences sont vraiment différentes.

Michel MROZEK précise que les vacations des médecins sont toujours très peu payées.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que le pédiatre ne voulait pas être rémunéré mais s'agissant d'une obligation, il a été défini avec lui du tarif horaire lié à sa vacation.

Question n° 8

**Convention de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit des sols :
avenant n°2**

/

Question n° 9

**Mise à disposition du Couvent des Capucins et convention de délégation
de maîtrise d'ouvrage entre Cœur de France et la Ville**

Michel MROZEK précise que le commencement des travaux permettra de mieux promouvoir ce projet auprès des soignants intéressés, qui ont besoin d'une représentation concrète pour envisager leur installation.

Question n° 10

Acquisition d'une parcelle : chemin des Mulets

/

Question n° 11

Acquisition d'une parcelle : 3 rue Raoul Rochette

Gilbert AUBRUN voudrait savoir pourquoi le 1^{er} juillet 2017, le conseil municipal a délibéré sur une vente moins chère avec l'avis des Domaines et pour une acquisition, plus onéreuse, l'avis des Domaines n'est pas sollicité.

Jacques DEVOUCOUX l'informe qu'il y a eu un changement de réglementation ; le seuil de demande de l'avis des Domaines ayant été rehaussé.

Alain POUILLOU souhaite avoir des précisions sur le CRAC.

Thierry VINÇON précise que la Ville négocie avec la SEM Territoria.

Geoffroy CANTAT précise que le périmètre a été agrandi, il concerne désormais les rues Raoul Rochette, Henri Barbusse, Place de la République.

Thierry VINÇON dit que l'acquisition de l'immeuble sera apporté par la Ville dans le CRAC. L'immeuble va être revalorisé. Il ajoute que depuis le 1^{er} janvier, la Ville a supprimé les horodateurs. Cela représente une baisse des recettes de la Ville pour une dynamisation du commerce.

Philippe MARME souligne que l'initiative de la Ville a été très appréciée par les commerçants.

Alain POUILLOU ajoute que c'est plus simple.

Philippe AUPET précise que c'est une bonne idée surtout pour les samedis car les gens n'allaient peut-être pas en ville pour ne pas avoir à payer et parfois, se garent n'importe où les jours de marchés pour ne pas payer.

Thierry VINÇON informe qu'au rez-de-chaussée du bâtiment, des commerçants seront installés (180m² de plancher). Pour l'étage, la Ville aura la possibilité de louer des espaces à des entreprises.

Geoffroy CANTAT dit que la procédure du CRAC évolue, et que c'est surtout un problème d'urbanisme.

Gilbert AUBRUN ajoute que c'est une question qui aurait dû être prise plus tôt, pas simplement sur Saint-Amand mais au niveau national. Il précise que la Ville n'aurait pas dû laisser s'installer autant de grandes surfaces.

Michel MROZEK demande pourquoi un commerçant viendrait s'installer à Saint-Amand plutôt que dans une autre Ville. Il ajoute qu'il manque un thème commun à tous les commerçants vaste et unificateur.

Thierry VINÇON répond que le stationnement gratuit constitue une distinction pour Saint-Amand. Il ajoute que des gens se rendent sur Vichy parce que les commerces sont ouverts les dimanches ; autre sujet de débat.

Question n° 12

Tarif pour la patinoire mobile

Gilbert AUBRUN souhaite avoir des précisions sur le partenariat avec Vert Marine et notamment sur « qui fait quoi ».

Thierry VINÇON précise que Vert Marine met à disposition gratuitement la patinoire et que la Ville finance les charges restantes. Il ajoute qu'avec la patinoire la Ville propose une animation pendant les 15 jours des vacances scolaires.

Michel MROZEK dit qu'une demi-journée de patins, c'est beaucoup. Avec l'épuisement, les enfants risquent de se blesser. Il demande si la Ville ne pourrait pas instituer des tranches de deux heures.

Thierry VINÇON répond que les enfants peuvent entrer et sortir comme ils le souhaitent.

Guy LAINE ajoute que si tout se passe bien, pourquoi faire sortir un enfant.

Michel MROZEK précise que l'on pourrait expliquer aux enfants que deux heures de patinage c'est suffisant.

Thierry VINÇON souligne que les enfants restent rarement quatre heures.

Alain POUILLOU considère que ce sont souvent les adultes qui se fatiguent avant les enfants et qui peuvent donc être plus sujet à des accidents.

Gilbert AUBRUN estime que c'est une bonne activité pour occuper les enfants.

Question n° 13
Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
(CRC) : présentation des actions mises en œuvre

Point 2.2 : un état de la dette en discordance avec le compte de gestion

Alain POUILLOU dit que la Ville rémunère Madame Scherrer, que si son rôle était assumé, la CRC n'aurait pas fait cette remarque.

Gilbert AUBRUN pense le contraire : parce qu'elle avait son travail, la CRC a fait cette remarque.

Thierry VINÇON informe que le Receveur établit la justesse des opérations et des comptes de gestion.

Jacques DEVOUCOUX précise que le compte administratif est en concordance avec l'état de la dette. C'est le compte de gestion qui ne l'était pas ; le Trésor Public ayant un peu de retard.

Gilbert AUBRUN ajoute qu'il y a déjà eu cette discussion sur l'état de la dette avec la prise en compte ou non du fonds de soutien. Il rappelle que les comptes de gestion ont toujours été approuvés mais qu'ils se sont abstenus sur les comptes administratifs.

Point 3.1.1.1 : une baisse des produits fiscaux de près de 1% par an

Thierry VINÇON informe que la Ville a fait l'inverse, que les taux ont été diminués.

Gilbert AUBRUN ajoute que la baisse a été appréciée mais il précise que les taux de la Communauté de Communes ont augmenté.

Thierry VINÇON précise qu'en 2016, ils ont augmenté mais pas en 2017.

Point 9 : une gestion perfectible des ressources humaines

Gilbert AUBRUN est contre le principe de protocole transactionnel. Ce n'est pas un bon principe même s'il est légal. D'ailleurs, il a été appliqué avec l'agent qui travaillait à la Forteresse de Montrond.

Jacques DEVOUCOUX considère que si chaque partie le signe, c'est que chacun y trouve son intérêt.

Thierry VINÇON informe que la législation autorise à négocier jusqu'à deux ans de salaires.

Gilbert AUBRUN ajoute qu'il faut s'en remettre à la justice administrative pour trancher les litiges.

Michel MROZEK souligne que lors d'un accord transactionnel, cela sous-entend que les deux parties ont des torts et la CRC dit que la Ville n'en avait pas et que quelque part, la Ville a perdu 30 000 €.

Thierry VINÇON ajoute que l'essentiel c'est que les deux parties y trouvent leur compte.

Michel MROZEK signale que la synthèse de la CRC évoque également l'intégration de Balnéor dans le patrimoine de la Ville.

Jacques DEVOUCOUX lui répond que cela a déjà été évoqué lors de conseils municipaux. Le choix qui a été fait semblait préférable de part les intérêts qui étaient relativement importants dans le mode de financement de la salle.

Question n° 14
Rachat SICAV et FCP monétaires

Michel MROZEK souhaite savoir combien cela représente d'argent.

Jacques DEVOUCOUX lui répond que cela fait un peu moins de 1 million d'euros.

Michel MROZEK aurait aimé que le chiffre apparaisse sur le rapport et non pas seulement le nombre de parts. Il ajoute qu'il n'y a pas de transparence.

Jacques DEVOUCOUX précise que c'était un choix du mandat précédent de placer l'excédent. Durant le premier mandat, en 2013, il y a eu un déblocage des fonds sans passer en conseil municipal du fait des délégations du Maire et cette année pour la clôture du compte, il faut la validation du conseil municipal.

Alain POUILLOU ajoute qu'en commission des finances, le montant a été annoncé.

Gilbert AUBRUN souligne que le conseil municipal débat sur l'acquisition d'un lave-linge mais pas pour des chiffres importants, considérant que l'information n'a pas été transmise au préalable.

Thierry VINÇON répond que la question du chiffrage a été posée et qu'une réponse a été apportée.

Question n° 15

Débat d'orientation budgétaire 2018

Michel MROZEK annonce que son groupe a lu avec attention le document du débat d'orientation budgétaire (DOB), il précise qu'il vaudrait mieux l'appeler votre DOB. Il informe que le débat ne peut pas avoir lieu dans la mesure où le chiffrage de nombreux points du budget 2018 est absent. Les travaux améliorant l'énergie de la Cité de l'Or, cédée à de nouveaux exploitants, et dont ils ont appris la nouvelle par la Presse, alors qu'il n'y a eu aucune concertation ni débat avec les élus. Il souligne que cette méthode de gestion est inacceptable par rapport à l'idée qu'ils se font de la démocratie.

Alain POUILLOU ajoute que son groupe s'est déjà exprimé dans le bulletin municipal. Il aurait été intéressant que la Ville communique. Il aurait aimé qu'un débat sur la Pyramide de l'Or ainsi que sur le CRAC ait lieu. Il souhaite plus de communication, d'échanges sur la stratégie globale du développement du centre-ville.

Thierry VINÇON répond que le projet de la Pyramide a fait l'objet d'indiscrétion en interne au sein de la mairie alors que le projet n'en est qu'au stade des négociations. Le bâtiment ayant 17 ans, des travaux sont nécessaires pour réduire les coûts de fonctionnement élevés (fuites, problème de climatisation/chauffage,...). Il informe qu'une rencontre a eu lieu avec des personnes qui souhaitent louer des mètres carrés. Un deuxième acteur s'est manifesté. Une présentation a été faite à certains chefs de services municipaux et aux adjoints dans le cadre des choses possibles et imaginables.

Quant à la manière de répartir le budget, n'ayant pas le montant de dotations de l'Etat, la Ville ne peut donc pas faire de répartition précise. La Ville ne va pas prévoir des choses si elle ne peut pas les assumer après. La seule chose que la Ville peut prévoir : ce sont les charges de personnel. Il ajoute qu'il aimerait que ce style de débat ait lieu en novembre pour le DOB et avec le vote du budget en décembre.

Jacques DEVOUCOUX souligne que dans le principe où la Ville loue des espaces à la Cité de l'Or à des entreprises privées, elle doit réaliser des travaux obligatoires revenant au bailleur. Cela consistera à mettre en œuvre des outils d'économies d'énergie (photovoltaïque, géothermie,...) et la séparation des réseaux pour les fluides. Il précise que la Ville ne peut pas louer comme ça, il y a un contrôle obligatoire sur les procédures. Dans un premier temps, un investisseur a contacté la Ville puis suite à une publicité lancée, un second investisseur s'est fait connaître.

Gilbert AUBRUN ajoute que les Saint-Amandois vont remettre de l'argent dans la Pyramide. Il demande quel sera le retour financier.

Thierry VINÇON répond que lorsque la Ville a repris la gestion directe de la Cité de l'Or, des choix ont été faits. Il précise que la saison artistique, les spectacles sont des activités non impactées par le projet. Dans le cadre du Territoire à Energie Positive et Croissance Verte, des économies sont faites sur le côté énergivore de la Pyramide. Toutes les pistes sont explorées. Ce qui est souhaitable, c'est qu'elle produise autant qu'elle dépense. Il ajoute par ailleurs, pourquoi ne pas optimiser Samexpo ou les autres bâtiments communaux.

Gilbert AUBRUN revient sur le DOB. Il dit qu'il le lit comme un compte administratif, considérant qu'il n'y a pas d'orientation budgétaire.

Thierry VINÇON termine en disant qu'il est d'accord avec ses propos, que les axes sont les travaux d'investissement d'entretien des bâtiments, rénovation, maison de santé pluridisciplinaire. Il ne peut détailler plus car toutes les données ne sont pas connues.

Question n° 16

Projet d'occupation du domaine public au sein de la Pyramide de l'Or.

Michel MROZEK indique que c'est le contenu du projet (le lancement dans l'hyperluxe) qui interroge. Il précise que la position de son groupe c'est que la Pyramide ne doit pas coûter d'argent aux Saint-Amandois. Il ne doit pas y avoir d'investissement sans retour bénéficiaire.

Thierry VINÇON valide ses propos. Il ajoute que des travaux sont indispensables avec un retour sur investissement le plus rapide possible. Sur la partie luxe, il indique que le PERMA a permis à des entreprises de travailler dans le luxe. Cet investissement a permis de créer des emplois, de gagner des débouchés et de créer de l'activité. Il ajoute que dans le projet, il y aura des boutiques de luxe mais aussi des entreprises locales qui ont leur propre marque et qui ont besoin de vitrine. Il précise également qu'il a une seule exigence : que le projet fonctionne supposant un projet structuré, ce qui a l'air d'être le cas.

Geoffroy CANTAT précise que ce projet s'inscrit dans une démarche lancée depuis novembre 2014 dans une politique de développement du luxe et des métiers d'Art. Le but étant de dynamiser économiquement la Pyramide. Il ajoute que le luxe n'exclut pas l'identité de la Ville.

Thierry VINÇON confirme que la Pyramide de l'Or restera la propriété de la Ville ; l'objectif étant de faire des économies d'énergie avec des bâtiments qui coûtent 0 €.

Michel MROZEK répond qu'une accumulation de bonnes nouvelles interpelle les gens.

Jacques DEVOUCOUX souligne qu'il faut faire attention de ne pas commettre l'erreur de ne parler que de ce projet là. Il précise toutefois, que d'un point de vue comptable, il n'y a pas de risque financier pour la Ville : 700 000 € de travaux auxquels il faut enlever la TVA soit environ 100 000 € avec en parallèle l'indemnité de réemploi suite au vol du musée de 180 000 €, peut-être des subventions et éventuellement des économies sur le personnel si les porteurs de projet les intègrent. Il y aura également une économie de 80 000 € de fluides par an soit un retour sur investissement en 5 ans suite aux travaux. De plus, il indique que la Ville ne va pas louer gratuitement les locaux, il y aura un loyer ainsi qu'un intéressement sur l'activité. Il termine en indiquant que la difficulté sera de choisir le bon projet garantissant le moindre risque pour la collectivité même si pour cela, la Ville est assistée par des avocats.

Thierry VINÇON ajoute que le projet de restaurant est la clé de beaucoup de choses. Il précise qu'il y a déjà des entreprises du luxe au niveau local, qu'il reste à persuader les grands groupes. Il indique qu'il y a une interaction entre la Pyramide et les ateliers qui fabriquent et un des objectifs, au titre de l'industrie, est d'implanter des ateliers dans la Ville.

Gilbert AUBRUN prend note que la Pyramide dans sa mission initiale a échoué. Il souhaite connaître le devenir des personnels municipaux travaillant sur le site.

Thierry VINÇON répond que le personnel restera municipal, sauf s'ils décident de partir. Concernant sa mission initiale, il indique que la Ville continue de s'investir dans le domaine artistique, ce qui fonctionne bien. Il précise qu'une réorganisation sera nécessaire pour les expositions. Il termine en soulignant que ce n'est pas un échec mais un retour aux sources.

Fin de la séance à : 22h05